Vie économique

Je suis une entreprise

Artisans, commerçants…, vous souhaitez vous implanter dans la ville ? Avec ses zones d'activités, Beaufort-en-Anjou offre aux investisseurs un environnement adapté à leurs besoins pour des implantations de petites et de grande capacité. Les zones sont à proximité de l'autoroute A85 et proches des villes d'Angers et de Saumur.



La ville de Beaufort-en-Anjou en chiffres, c'est…
7 146 habitants sur un territoire de 4 204 hectares.
1 budget global de 13 millions d'euros.
98 associations sportives, culturelles, sociales et de loisirs
5 596 m2 d'équipements sportifs couverts pour 1 800 licenciés
2 écoles publiques et 1 école privée
1 collège
3 salles des fêtes communales…

À 28 km des villes d'Angers et de Saumur.

L'accès en 5 minutes à l'autoroute A 85 Angers-Tours.
L'accès en 10 minutes à la gare de La Ménitré (ligne 515 Angers-Tour)
A 24 km de l'Aéroport Angers Loire Aéroport de Marcé

Auto entrepreneurs, chefs d'entreprise, travailleurs à domicile, salariés, porteurs de projet économique…
Vous devez organiser une réunion et n'avez pas de local adapté ? Vous avez envie de travailler ponctuellement hors du domicile ? Des espaces de travail partagés vous sont proposés à la location avec des formules tarifaires à la carte.
En savoir plus : 02 41 84 49 46 – economie@baugeoisvallee.fr

Dans un local commercial :
Contacter le service urbanisme de la ville au 02 41 79 74 19 – urbanisme@beaufortenanjou.fr
Coordonnées :
16, rue de l'Hôtel de ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou

Dans une zone artisanale :
Contactez le service développement économique de la Communauté de communes Baugeois-Vallée au 02 41 84 49 46 – economie@baugeoisvallee.fr
Coordonnées :
15, avenue Legoulz de la Boulaie – Baugé
49150 Baugé-en-Anjou

Création, reprise, transmission, aides financières…Vous avez un projet ? Identifiez en quelques clics les dispositifs d'appui et de financement pertinents de la CCI*, correspondant à vos besoins.
> cliquez ici
Contacts : 02 41 20 49 00 – info@maineetloire.cci.fr

* *Chambre de commerce et d'industrie du Maine-et-Loire*

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, un portail spécifiquement développé pour la

facturation électronique, gratuit et sécurisé, Chorus Pro, est mis à votre disposition.
Depuis le 1er janvier 2017, ce portail est mis à disposition de l'ensemble des fournisseurs souhaitant adresser des factures à une personne publique.
Son utilisation devient progressivement obligatoire dans le respect du calendrier défini par la loi du 3 janvier 2014 et de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique :
• 1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques (> 5 000 salariés).
• 1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire (de 250 à 5 000 salariés).
• 1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises (de 10 à 250 salariés).
• **1er janvier 2020 :** pour les microentreprises (< 10 salariés).

Chorus Pro vous apporte des gains de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi de vos factures. Elle permet aussi l'économie des coûts d'envoi postal et d'archivage papier. Vous bénéficiez également de nouveaux services comme le suivi en ligne de l'état de traitement des factures émises.
Afin de vous guider pour l'enregistrement de votre structure et l'utilisation du portail, **un ensemble de supports est à votre disposition** : cliquez ici.

Un bandeau déroulant vous indique les **étapes de la création à la gestion de votre compte utilisateur et à la gestion de vos factures**.
Les premières étapes seront les suivantes :
• **Création de votre compte utilisateur :** cliquez ici.
• **Création de votre structure :** cliquez ici.
Vous pouvez aussi **télécharger le guide pratique pour les entreprises PME et TPE, fournisseurs du secteur public** : cliquez ici.

Comment dématérialiser vos factures pour la ville et le CCAS de Beaufort-en-Anjou (démarche à suivre) **? :** cliquez ici.